



PROVINCE DE LIEGE

COMMUNE DE JALHAY

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A JALHAY  
CHARNEUX à l'occasion du tir aux clays de la kermesse organisé les 10 et 11 AOUT 2024**

**Le Bourgmestre,**

- Vu la demande du comité de Charneux représenté par Monsieur Didier MARTIN, 0496/26 99 81, [didiermartin@skynet.be](mailto:didiermartin@skynet.be) en date du 30/05/2024
- Attendu que le tir aux clays de la kermesse est organisé les 10 et 11 août 2024;
- Attendu qu'il est nécessaire d'interdire la circulation ( excepté participants et circulation locale) dans la rue donnant accès au site du tir ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi communale
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles LI 133-1° et LI133-2
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière

**ARRETE:**

**Article 1** Les 10 et 11 août 2024 de 09h00 à 22h00, la circulation des véhicules est interdite ( excepté participants et circulation locale) à Charneux sur la route menant du fond du village jusqu'au site du tir aux clays.

**Article 3** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme bien éclairée et maintenue en place par les organisateurs.

**Article 4** Les organisateurs seront tenus d'avertir les riverains de leur manifestation.

**Article 5** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi

**Article 6** Expéditions de la présente seront transmises:

- o à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
- o à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes
- o au Major GREGOIRE, Cdt de la zone de Secours n° 4
- o à notre service des Travaux
- o à notre police locale
- o aux organisateurs

Jalhay le 01/07/2024

Par délégation

Michel PAROTTE  
Echevin

